

### ***AVIS DE PROMULGATION***

***AVIS*** est par les présentes donné que le 3 octobre 2016, le Conseil municipal a adopté :

**Le Règlement 1018-16 ayant pour but de pourvoir au paiement des frais d'émission du refinancement de 1 017 300 \$ et pour ce faire un emprunt au montant de 20 346 \$, remboursable en 5 ans**

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 25 novembre 2016. Ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,  
Ce 28<sup>e</sup> jour de novembre 2016

Céline LeBlanc  
Greffière